



Biergerbedelegung – Rue J.-B. Gellé Bonnevoie

REUNION DU 29 OCTOBRE 2020
Centre culturel Bonnevoie – 18h00

Collège échevinal

Lydie Polfer, bourgmestre
Simone Beissel, échevin
Maurice Bauer, échevin

Serge Wilmes, 1^{er} échevin
Laurent Mosar, échevin

Administration communale

Laurent Schwaller, Francesca Motter, Chris Wagner (Service Espace public, fêtes et marchés)

COMPTE-RENDU

Madame le Bourgmestre et les membres du Collège Echevinal souhaitent la bienvenue aux participants.

Monsieur Schwaller présente ensuite le projet de réaménagement de rue Gellé (voir plan en annexe), qui est sujet de cette participation citoyenne. Ainsi, le périmètre d'intervention s'étend sur toute la longueur de la rue Gellé, c'est-à-dire entre les carrefours Rues Beving/Feller et la rue Krier.

Après une brève présentation de la situation actuelle du site, Monsieur Schwaller précise que la configuration des bâtiments, dont nombreux disposent de garages pour voitures longeant le tracé, par rapport aux contraintes, demandes et propositions exprimés lors du premier workshop, ne permet que très peu de changement quant au cheminement de la voirie.

Le projet propose donc de maintenir le tracé de la voirie a priori comme il existe actuellement, avec bordures et trottoirs, tout en profitant de l'intervention pour élargir la largeur du trottoir côté impair de 1,9m à 2,4m environ tout en gardant la même largeur de 5m de la chaussée. Le teinte du revêtement du sol pour les trottoirs et la chaussée sera uniforme.

Les passages piétons feront fonction de « gendarmes couchés » à l'image de ce qui existe actuellement, c.à.d. le passage piéton se fera à même hauteur que le trottoir, les voitures devront monter et redescendre au niveau des passages pour piétons.

Les +/- 30 emplacements voitures seront maintenus, mais réaménagés. Ainsi, les emplacements de stationnements sur les deux extrémités de la rue Gellé seront transférés au centre de la rue afin de permettre aux établissements Horesca d'agrandir davantage leur terrasse et contribuer donc encore plus à animer l'espace rue.

Devant la cour de l'école, il est proposé d'éliminer la surface de gazon qui n'est guère utilisée. Ceci permet de gagner en largeur de trottoir (et donc en surface utilisable !), ce qui lui donnera une qualité de séjour. Cet espace sera équipé de mobiliers urbains (similaires à ceux de la place de Gand à Belair) pour s'asseoir

et initiant au jeu. Ainsi cet espace passe d'un espace de contemplation, à un espace à utiliser. Le grand avantage de cet espace est qu'il est totalement à l'abri de toute circulation automobile.

Des râteliers pour vélos, qui remplacent la structure couverte actuellement en place, ainsi que des possibilités pour s'asseoir sont agencés autour des arbres existants. La station Vél'Oh ! sera déplacée le long des emplacements pour voitures, formant ainsi une certaine protection contre le trafic automobile.

Le projet est majoritairement accueilli positivement par les citoyens présents.

Lors de la discussion, les remarques suivantes ont été faites :

- Un participant soulève la question pourquoi la rue ne pourra pas être fermée à partir des 2 cafés.
> *Madame le Bourgmestre explique que la rue Gellé doit aussi garder sa fonction de rue évacuant le trafic du quartier, vu la fermeture de la rue du cimetière dans un sens. Il est précisé que le concept de trafic du quartier a été élaboré dans le temps en étroite collaboration avec l'Entente des sociétés de Bonnevoie et qu'il est démontré qu'il fait sortir beaucoup de trafic de transit en dehors du quartier. Madame le Bourgmestre indique que la situation devrait vraisemblablement s'améliorer avec la réalisation de la nouvelle N3 (future route longeant les rails CFL remplaçant l'actuelle route de Thionville comme route de transit. A côté du statut de la rue Gellé, le nombre important de garages privées et d'accès de livraison et des commerces qui s'y situent font qu'une fermeture n'est guère envisageable et ne serait que pure prétexte. En plus les avis des participants sont partagés sur une fermeture de la rue puisque d'autres demandent qu'elle reste ouverte.*
- La question d'une mise à niveau de la rue (chaussée, trottoirs et emplacements de parking à un niveau) est posée.
> *Les responsables de la Ville expliquent qu'une mise à niveau de la rue Gellé est déconseillée du point de vue de la sécurité des piétons (et notamment des enfants) vu le caractère de la rue, à savoir peu de commerces, présence de nombreux garages privés et d'emplacements de stationnement et trafic de livraison. Une mise à niveau ne procurera qu'un faux sentiment de sécurité et n'améliorera pas la qualité de séjour de la rue. Ainsi, ni le statut, ni la configuration, ni les fonctions de la rue Gellé sont comparables à la rue du Verger, qui est citée comme exemple.*
- En effet, la rue du Verger est citée comme exemple, aussi pour les autres rues du quartier.
> *Madame le Bourgmestre souligne que cet aménagement pourrait effectivement se réaliser dans d'autres rues du quartier qui ont un autre statut et d'autres fonctions que la rue Gellé, que toutefois la sécurité des piétons doit être garantie à tout moment et que ceci dépend avant tout des charges véhiculaires que les rues doivent supporter.*
- Selon l'opinion d'un citoyen, la rue Gellé devrait être aménagée en sens unique. Les stationnements perpendiculaires au trafic routier seraient dangereux pour les cyclistes, comme les automobilistes ne les voient pas en faisant marche arrière.
> *Madame le Bourgmestre répond que l'expérience a montré que dans les rues en sens unique, les vitesses enregistrées des voitures sont plus élevées que dans les rues en contresens, et que la largeur de 5m de la chaussée et les stationnements perpendiculaire sont expressément maintenus afin d'apaiser le trafic. Quant à la sécurité des cyclistes, les bandes de stationnement longeant les voies carrossables ne sont pas moins dangereuses pour les cyclistes étant donné l'ouverture des portières des voitures (« dooring »). En plus, vu la configuration de la rue Gellé avec de nombreux garages privés aménagés perpendiculairement à la chaussée (lesquels ne pourront pas être changés !), il a été opté par la Ville pour maintenir le stationnement perpendiculaire à la rue et de ne pas introduire encore un deuxième sens de mouvement des voitures stationnés, justement pour faciliter la lecture de l'espace.*
- Un participant s'inquiète sur les vitesses excessives roulées dans la rue Gellé.

> Les responsables de la Ville signalent qu'à part le classement de la rue en zone 30 et l'aménagement de la chaussée, la ville a les mains liées, comme la compétence de contrôle des vitesses incombe à la police grand-ducale. Les rues sous régime de la zone 30 font actuellement 60% du réseau routier communal. Dans ces zones 30, tous les acteurs de la rue sont mis sur un même niveau d'après la législation, c'est-à-dire le piéton a les mêmes priorités qu'un automobiliste. Toutefois, dans la pratique, les voitures ne s'arrêtent souvent pas lors du passage d'un piéton, c'est la raison pour laquelle le projet de réaménagement de la rue prévoit 3 passages piétons. Un passage piéton disparaîtra suite au déplacement de l'arrêt des bus scolaires puisqu'il ne serait plus placé de manière appropriée. A l'issue de la discussion il est conclu que le passage piéton en face de l'école sera élargi et que le plan sera adapté en conséquence.

- Un autre participant suggère à repenser l'espace tel que proposé devant la clôture de l'école en l'aérant avec un peu de verdure.
> Monsieur Schwaller précise que des bacs élevés étaient initialement prévu, toutefois, compte tenu que des bacs élevés existent déjà dans la cour d'école et qu'une responsabilité d'entretien doit être garantie, l'idée de bacs élevés autour des arbres a été laissée tomber. La ville de Luxembourg propose de revoir la question en y ajoutant un autre type de verdure afin de répondre à la demande du citoyen en question.
- Un participant demande à ce que le revêtement de sol teinté soit prolongé jusqu'au carrefour avec les rues Feller et Beving.
> Ce point sera intégré dans le projet adapté.
- Une autre demande d'un citoyen concerne les raccordements dans le sol.
> Les responsables de la Ville expliquent qu'une première réunion riverains a été organisée quant à ce sujet et que la présente réunion, qui se concentre uniquement sur le réaménagement en surface de la rue Gellé, est en fait le résultat de cette première réunion lors de laquelle la présente participation citoyenne a été demandée.
- Il est également demandé pourquoi des réflexions de réaménagement de rue n'ont pas été faites jusqu'au café Glow en y prévoyant la possibilité d'aménagement d'une terrasse de consommation.
> Monsieur Schwaller précise que l'espace devant ledit café est en partie privé, mais que l'impact de la terrasse sur le réaménagement a bien été étudié de sorte à ce que l'installation d'une terrasse de manière à ce qu'elle participe à l'attractivité de l'espace public soit possible. Voir souhaitée.

D'autres points non liés à la rue Gellé, encore évoqués lors de la réunion sont :

- Un participant témoigne de la situation quotidienne où les bus dépassent avec leurs roues sur le trottoir au carrefour de la rue Demy Schlechter avec la rue du cimetière.
> Le problème est connu, mais il est ponctuel. L'aménagement de la rue a justement été fait pour réduire la vitesse des véhicules. Ainsi, si 2 bus ou camions doivent se croiser, un est obligé à se déporter ponctuellement sur le trottoir. Un aménagement de rue plus large qui permet un croisement « aisé » de 2 camions ou bus entraînera une largeur plus conséquent de la chaussée ce qui de son côté entraînera des vitesses plus élevées des voitures privées.
- Une autre demande d'un participant concerne les projets urbanistiques de la ville en général, où il espère davantage de participation citoyenne dans les processus.
> Madame le Bourgmestre informe que lors de l'élaboration du plan d'aménagement général (PAG), différents workshops ont été organisés dans tous les quartiers de la ville, que les doléances et suggestions ont été considérées et que le processus d'élaboration du PAG a été clôturé par la présentation de celui-ci. Elle précise que la présente réunion porte uniquement sur le réaménagement de la rue Gellé, mais que pour de nombreux autres projets (place du Parc, parc

Kaltreis, place de Gand, place de Paris, rue de l'Avenir, place Thorn, place Laurent, etc.) des participations citoyennes ont bel et bien été organisées. Ainsi la Ville est préoccupée à demander l'avis des citoyens dans le cadre des différents projets.

Avant de clôturer la réunion et de remercier l'ensemble des citoyens pour leurs idées et propositions, il est encore précisé que le projet sera adapté en fonction de ce qui a été discuté ce soir et qu'il sera alors présenté une nouvelle fois aux citoyens. Après cette présentation, le projet sera détaillé et soumis au Collège Echevinal pour approbation avant de pouvoir être transposé.

* * *

INFORMATIONS POST-REUNION

Nous tenons encore à informer via le présent rapport et post-réunion, du suivi des points évoqués lors du premier workshop, mais non liés directement à la rue Gellé, à savoir¹ :

Rue Vannerus

- « Double-sens cyclable dans la rue Vannérus »
> *La rue Vanérus est intégrée dans le réseau « zone 30 » du quartier de Bonnevoie. Conformément aux prescriptions nationales, les cyclistes sont censés rouler avec le trafic automobile dans une zone 30, voilà pourquoi il n'est pas préconisé d'aménager des pistes cyclables en zone 30. Vu qu'il s'agit d'une voie sans issue, les cyclistes sont autorisés à y circuler en double sens.*
- « Emplacements vélo au milieu de la rue Vannérus »
> *La rue Vanérus est une rue résidentielle et dans ce type de rue la Ville n'installe à priori pas de râteliers. Des râteliers sont placés aux « destinations », c.à.d. près des établissements scolaires, commerces, institutions, etc.*
- « Elargir le trottoir dans la rue Vanérus près de la rue Pierre Krier »
> *Le trottoir sera élargi légèrement du côté impair, ceci dans les limites du possible, vu que les gabarits sont donnés. Le Service Voirie élabore actuellement le plan.*
- « Implanter des arbres dans la rue Vanérus »
> *4 arbres supplémentaires peuvent être implantés dans la rue Vanérus. Le Service Voirie élabore actuellement le plan.*

Rue Feller

- « Le trafic dans la rue Feller doit être apaisé. Trop de voitures à vitesse trop élevée -> Planter des arbres »
> *Le Service Voirie est occupé à analyser ces points. L'implantation d'arbres dépend de la présence d'infrastructures (réseaux) souterrains.*

Rue Beving / Rue du Cimetière

- « Trottoirs trop étroits »
> *Un élargissement n'est pas possible vu que le double-sens automobile doit y être maintenu, tout comme une offre en emplacements de stationnement. Avec une largeur de +- 2m, les trottoirs de la rue Beving sont dans les normes.*

Rue Weyer

Les remarques concernant la rue Michel Weyer ont bien été prises en compte, mais vu que la rue n'est pas concernée par les travaux en cours resp. projetés à court terme, il ne seront traités qu'au moment où un projet concret est développé pour la rue en question.

Rédaction rapport : CW/LS 03/11//2020

¹ Dans les cas où plusieurs remarques sur le même sujet, ou des remarques similaires ont été formulées, nous avons repris ici uniquement une formulation